Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260928-2026_139_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 22 septembre 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- MARTIN Bertrand donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE : BÉZARD Marie-Sergine

Délibération n°2026-139

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ
CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Le 30 septembre 2019, le Département des Côtes-d'Armor a validé une stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité aux droits et services sociaux pour les usagers. Si le Conseil départemental est chef de file de l'action sociale, le rôle des Communes est essentiel, en ce qu'elles sont de véritables « portes d'entrée » pour les habitants vers les services du territoire. Ainsi, l'un des axes de ce plan consiste à appuyer les Communes dans le cadre de l'accueil social inconditionnel de proximité et à veiller à la complémentarité des acteurs du champ social afin de garantir à tous les citoyens le bon niveau de conseil et d'orientation.

Le partenariat entre le Service d'Action Sociale de Proximité (SASP) du site de Lamballe rattaché à la direction territoriale de la Maison du Département de Saint-Brieuc (MdD) et le Service social de la Ville de Lamballe-Armor (Actions sociales et citoyennes) se concrétise depuis plusieurs années par des relations de travail et des échanges réguliers. Il est couvert par une convention entre les deux collectivités depuis 2021.

L'enjeu est de poursuivre ce partenariat, en maintenant la formalisation et le développement des modes de collaboration, au service des besoins des usagers. La convention vise à faciliter le parcours de l'usager en :
- Impulsant une dynamique d'interconnaissance et de mises à jour régulières des modes d'intervention,
- Renforçant la coordination,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260928-2026_139_DELIB-DE

- Définissant les articulations et les complémentarités entre le Conseil départemental et la Commune.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modalités de ce partenariat pour la période 2026-2029, et le projet de convention avec le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 02 OCT. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Marie-Sergine BÉZARD
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor